

Procès-verbal n°09 de la Commission des JEUNES

Réunion du :	Judi 29 Septembre 2022
À :	14h00
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	MRS Patrick AURILLON. Jean Pierre RIEU. Jean Marie TASTEVIN. Emile HOURS. Denis LASGOUTE. Stéphane BROCCQ

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

*Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club N° affiliation@footoccitanie.fr
Seuls les courriels identifiés avec le nom ; prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(art 17.1 du règlement intérieur du District)*

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N°08 de la réunion du Jeudi 22 Septembre 2022

COUPE GARD LOZERE

COUPE GARD LOZERE U14/U15

- FOOT TERRE DE CAMARGUE / SO AIMARGUES prévue le dimanche 02.10.2022 à 10h00 **se jouera le samedi 01.10.2022 à 10h00 (accord des deux clubs)**
- FC VAL DE CEZE/ST PAULET DE CAISSON prévue le dimanche 02.10.2022 à 10h00 **se jouera le samedi 01.10.2022 à 17H00 sur les installations de CORNILLON (accord des deux clubs).**

Les 16^{èmes} de Finale Coupe Gard Lozère se jouer les 5 et 6 Novembre 2022

MODIFICATION DES RENCONTRES

U17 D2 POULE A du 25.09.2022

- US LA REGORDANE/N. CASTANET **est reportée au mercredi 26.10.2022 à 17H00.**
- ST HIPPOLYTE DU FORT/LE VIGAN **se jouera à la date initiale (demande tardive)**

U17 D2 POULE C du 25.09.2022

- CAISSARGUES/AEC ST GILLES **se jouera sur les installations de SAINT GILLES (rencontre inversée).**

U15 D2 POULE B du 09.10.2.022

- MANDUEL/CONNAUX CANABIER 2 (inversée) ; **la rencontre se jouera sur les installations de MANDUEL (match aller) à 10H00. Accord de la commission et des clubs.**
- CONNAUX CANABIER 2/MANDUEL (inversée) ; **la rencontre se jouera sur les installations de SAINT VICTOR LA COSTE (match retour) à 10H00. Accord de la commission et des clubs.**

U15 D3 POULE B du 25.09.2022

- N. METROPOLE/ES THEZIERS du 25.09.2022 s'est jouée le mercredi 28.09.2022 à 18h00 (accord des deux clubs)

RETOUR COMMISSION (HOMOLOGATIONS)

CSR

U16/U17 D1 POULE A

CAISSARGUES 1/FOOT TERRE DE CAMARGUE du 17.09.2022

Donne match à jouer ; date à fixer par la commission.

US TREFLE/FC VAUVERT du 17.09.2022

Match perdu par pénalité à VAUVERT (moins 1 point au classement) pour en reporter le bénéfice à US TREFLE.

U16/U17 D2 POULE A

N. CASTANET/SA CIGALOIS DU 18.09.2022

Pris connaissance du courrier officiel de N. CASTANET reçu le 19.09.2022

Considérant que l'équipe de SA CIGALOIS était absente à l'heure de la rencontre,

Donne match perdu par forfait au SA CIGALOIS.

U16/U17 D2 POULE

LE VIGAN/EFVA BESSEGES DU 18.09.2022

Match à homologuer en son résultat.

U14/U15 D1 POULE A

CAISSARGUES/BEAUCAIRE ST 30 du 18.09.2022

Donne match jouer ; date à fixer par la commission.

U4/U15 D2 POULE A

CAISSARGUES 2/CALVISSON VAUNAGE du 18.09.2022

Donne match à jouer ; date à fixer par la commission.

US LA REGORDANE/LANGLADE du 18.09.2022

Match perdu par pénalité à US LA REGORDANE (moins 1 pont au classement)

Score à homologuer (6 à 0)

U14/U15 D3 POULE B

FC MILHAUD/NIMES METROPOLE 1 du 18.09.2022

Match perdu par pénalité à FC MILHAUD (moins 1 point au classement)

Score à homologuer 12 à 0 pour N. METROPOLE

U18/U19

N. CASTANET 520112

Par communication téléphonique au District, le vendredi 23.09.2022, le club de N. CASTANET nous informe qu'il retire son équipe U18/U19 de la compétition et la commission déclare FORFAIT GENERAL pour la saison 2022/2023.

En conséquence, les équipes devant rencontrer SC CASTANET seront exemptés. Le classement sera modifié en vertu de l'article 82 des RG phase match aller.

U16/U17

FC CALVISSON 580584

Par courriel en date de jeudi 22 septembre 2022, le FC CALVISSON nous informe que manque d'effectif, le club de CALVISSON retire son équipe U17 D2 POULE A de la compétition. Cette équipe est déclarée FORFAIT GENERAL.

En conséquence, les équipes devant rencontrer FC CALVISSON VAUNAGE 2 seront exemptés. Le classement sera modifié en vertu de l'article 82 des RG phase match aller.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE PRESIDENT,
B. BARLAGUET**

**SECRETAIRE DE SEANCE,
JP RIEU**